

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Commodités : " Une école publique sur cinq ne dispose pas de latrines "

Rudy HOMBENET ANVINGUI  
Libreville/Gabon

À la veille de la rentrée scolaire, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Transfert de technologies, de l'Éducation nationale, chargé de la Formation civique vient de présenter les résultats de l'enquête sur la situation en matière d'eau, hygiène et assainissement dans les établissements scolaires du Gabon.

La restitution de ces données s'est faite mercredi dernier en présence des partenaires techniques et financiers que sont le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) et la Banque

mondiale. Ladite enquête menée en juin dernier dans le cadre du " Projet d'appui en eau, hygiène et assainissement et mesures de prévention et de lutte contre les infections en milieu scolaire " a permis d'avoir une vue d'ensemble sur la situation sanitaire des établissements scolaires". " Les résultats de cette enquête revêtent ainsi une importance capitale en ce sens qu'ils permettront à notre système éducatif d'intégrer un élément stratégique de plus, dans l'accélération de la mise en œuvre des orientations stratégiques du président de la République sur l'éducation ", a indiqué le Pr Patrick Mouguima-Daouda, ministre de tutelle. On retient que " trois écoles pu-

bliques sur dix (27 %) n'ont pas de points d'eau améliorés, et une école publique sur cinq (19,9 %) ne dispose pas de latrines et dans une école sur trois (soit 36,5 %), on observe des traces de défécation à l'air libre faute d'infrastructure. Concernant le lavage des mains avec du savon, dont l'efficacité a été pourtant démontrée, 15 % d'écoles publiques sont encore dépourvues de dispositifs de lavage de mains (DLM) et 29 % d'écoles publiques sans eau ni savon pour se laver les mains ", énumère l'enquête.



Exemple de latrines dans un établissement public. Tous devraient en disposer.

Au moment où l'actuelle crise sanitaire exige une hygiène rigoureuse des mains, il revient aux différents partenaires de ce

projet de trouver des solutions rapides ou palliatives avant que les classes n'ouvrent à nouveau leurs portes.

## Santé: Dr Olivia Biba à la tête de la direction générale

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

NOMMÉE en Conseil des ministres le 6 septembre dernier, la nouvelle directrice générale de la Santé, Dr Olivia Biba, a été officiellement installée dans ses nouvelles fonctions le jeudi 9 septembre par le secrétaire général du ministère de la Santé, Patrice Ontina. Après plus de 7 années passées à la tête de la direction générale de la Santé, Anne Marie Antchouet-Ambourouet passe le témoin. Aussi, a-t-elle procédé à la remise des procès-verbaux relatifs à la cérémonie de circonstance. Dressant le bilan de son passage au sein de cette administration, Mme Antchouet-Ambourouet a souligné les efforts du Gabon en matière de santé sur le plan national et international. Dans cette perspective, la nouvelle directrice générale a admis que "les défis sont nombreux; le premier est relatif au contexte sanitaire dans notre pays qui a fortement impacté les performances de notre système de santé. Il ne faut pas



Dr Olivia Biba, installée dans ses nouvelles fonctions.

oublier que notre système est marqué par plusieurs autres maladies, et nous devons nous atteler à redresser la courbe". "Nous sommes comme des ouvriers assignés à une mission commune. Votre mission au sein de la direction générale de la santé, est de prendre en charge, d'élaborer, de coordonner et de faire appliquer les programmes sanitaires établis par le ministère. Nous avons également le devoir de prendre en charge les populations défavorisées", a conclu le SG du département de la Santé.

### COMMUNIQUÉ

#### Liquidation OCTRA

Le Liquidateur de l'OCTRA, en réaction aux rumeurs savamment distillées par des personnes mal intentionnées et tendant à faire croire au retour dans le domaine public des espaces couverts par les Titres Fonciers OCTRA, après consultation et avis des services de la Conservation Foncière et ceux de l'ANUTTC, il apparaît qu'il n'existe aucun texte ayant déclaré d'utilité publique les parcelles faisant partie des Titres Fonciers de l'OCTRA. Il va sans dire que celles-ci restent bien et demeurent la propriété de l'OCTRA.

En conséquence, toute personne désireuse d'en faire l'acquisition ou de régulariser sa situation foncière, devra se rapprocher du Liquidateur de l'OCTRA qui reste le seul habilité à procéder à des ventes dans cette zone.

Tous les occupants anarchiques, sans droits ni titres, sont tenus de régulariser leurs situations respectives auprès de la Liquidation OCTRA, avant le 14 Octobre 2021, sous peine de poursuites judiciaires.

**Le Liquidateur de l'OCTRA**